

RAPPORT N° 04/1-57
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(4 Professeurs de Musique -emplois contractuels-)

Pour l'Année Scolaire 2003/ 2004, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Professeurs de Musique de l'Ecole de Musique, de Danse et d'Art Dramatique.

Je vous propose à cet effet la création de 4 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour deux mois.

La nature des fonctions consiste en l'enseignement d'activités musicales dans les disciplines suivantes : piano, formation musicale, musique traditionnelle, intervention en milieu scolaire.

Le recrutement se fera parmi des candidats titulaires du diplôme d'Etat ou au minimum d'une médaille d'or ou d'un Diplôme de Fin d'Etudes dans la discipline concernée. Pour l'intervention en milieu scolaire, le Diplôme Universitaire de Musique Intervenant sera exigé.

La durée hebdomadaire de travail est fixée entre deux et vingt heures en fonction des besoins du service.

Le niveau de rémunération est fixé entre 20 et 30 euros bruts de l'heure en fonction du titre ou diplôme détenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



René-Paul Victoria

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 04/1-57

du Conseil Municipal

en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(4 Professeurs de Musiques -emplois contractuels-)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-57 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(5 abstentions -dont 1 vote par procuration-)**

Approuve la création à l'effectif communal de 4 emplois contractuels de Professeurs de Musique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 MAR. 2004

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

